



Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

09 février 2026 Info +

Les formations et diplômes de l'enseignement agricole

enseignement agricole formation

Partager la page



L'enseignement agricole forme à tous les métiers du vivant : métiers de la terre, de la nature, du végétal, de la forêt et du bois... Présent dans les filières générales ou technologiques, il permet aussi la poursuite d'études dans le supérieur : BTS et BTS agricoles, formations de vétérinaire, d'ingénieur ou encore de paysagiste et, à partir de la rentrée 2026, en bachelor agro (diplôme de niveau Bac +3).

Choisir l'enseignement agricole, c'est faire le choix de formations menant à des métiers tournés vers l'avenir et en lien avec les enjeux de notre société, tels que l'alimentation, l'environnement, les territoires, le développement durable ou encore l'énergie.

L'enseignement technique agricole propose des formations concrètes par voie scolaire, par apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue avec :

- des exploitations et des ateliers technologiques dans la grande majorité des établissements publics de l'enseignement agricole ;
- des établissements dynamiques, liés à leurs territoires et ouverts sur l'international ;
- des passerelles pour trouver sa formation ou se réorienter.

Être apprenti dans l'enseignement agricole

pdf - 261.47 Ko

Enseignement technique agricole : une offre de formation diversifiée allant de la 4^e au BTSA

L'enseignement technique agricole est constitué de l'enseignement public, l'enseignement privé en temps plein et l'enseignement privé en rythme approprié.

La voie générale et la voie technologique regroupent les formations de :

- 4^e et 3^e de l'enseignement agricole ;
- 2^{de} générale et technologique ;
- baccalauréat technologique – série Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ;
- baccalauréat général.

Les **formations visant les métiers de l'agriculture** se classent dans les secteurs professionnels suivants :

- productions agricoles (élevage, culture, polyculture-élevage...) ;
- productions horticoles (fruits, légumes, fleurs, pépinières...) ;
- production aquacole ;
- activités hippiques (élevage de chevaux, soins et entraînement) ;
- élevage et soins aux animaux d'animalerie (chiens, chats, NAC...) ;
- équipements pour l'agriculture (conduite de machines, entretien...) ;
- viticulture-œnologie ;
- agriculture des régions chaudes ;
- animalerie de laboratoire.

Les **formations visant les métiers de l'aménagement** se classent dans les secteurs professionnels suivants :

- aménagements paysagers ;
- forêt ;
- gestion de la nature et de la faune sauvage ;
- gestion et maîtrise de l'eau.

Les **formations visant les métiers de la transformation** se classent dans les secteurs professionnels suivants :

- agroalimentaire ;
- laboratoires d'analyses.

Les **formations visant les métiers des services** se classent dans les secteurs professionnels suivants :

- services aux personnes ;
- services aux territoires et aux entreprises ;
- commerce.

Les diplômes délivrés dans l'enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole propose une grande diversité de niveaux de formation.

Niveau 3
Niveau 4 (baccalauréat)
Niveau 5 (Bac +2)
Niveau 6 (Bac +3)

L'accès à l'enseignement supérieur agricole long : devenir ingénieur, vétérinaire ou paysagiste

Des licences professionnelles aux doctorats, en passant par les masters ou les formations continues, les offres de formation de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage sont multiples.

Ingénieur

pdf - 227.84 Ko

Vétérinaire

pdf - 246.91 Ko

Paysagiste

pdf - 287.43 Ko

Le titre d'ingénieur

pdf - 365.38 Ko

L'accès aux cursus d'ingénieur agronome, agroalimentaire et de vétérinaire se fait par différentes voies de concours communs en fonction du diplôme du candidat, selon divers critères d'éligibilité. Il est possible d'intégrer un établissement de l'enseignement supérieur agricole après le baccalauréat, après un BTS/BTSA/BTSM, un DUT, un BUT, une licence ou plus. L'accès aux cursus de paysagiste peut se faire également par concours.

Devenir ingénieur ou vétérinaire avec un BTSA/BTS/BTSM

Devenir ingénieur ou vétérinaire avec un BUT

Devenir ingénieur ou vétérinaire avec une licence ou une licence pro

Toutes les informations sont consultables sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires , sur la plateforme Parcoursup pour les cursus recrutant en post-bac ou encore sur les sites des écoles de l'enseignement supérieur agricole.

Pour accéder à toutes les formations de l'enseignement agricole, rendez-vous sur le site **L'Aventure du Vivant** .

Voir aussi

Ce site et ses partenaires utilisent des cookies afin de réaliser des statistiques d'audience et de vous proposer des contenus multimédia. Vous pouvez accepter ou refuser le dépôt de ces cookies en cliquant sur le bouton correspondant. Nous conservons ce choix pendant 6 mois. Vous pouvez à tout moment vous informer et modifier votre choix en vous rendant sur la page de gestion des cookies accessible en pied de page de notre site.

Personalize

Deny all cookies

OK, accept all

Parcoursup : fin de la phase
principale d'admission

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

legifrance.gouv.fr info.gouv.fr service-public.gouv.fr data.gouv.fr

Acceo | Plan du site | Accessibilité : partiellement conforme | Questions fréquentes / Contacts | Informations

publiques | Flux RSS | Mentions légales | Archives presse | English contents | Cookies |

Paramètres d'affichage

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0

Ce site et ses partenaires [↗](#) utilisent des cookies afin de réaliser des statistiques d'audience et de vous proposer des contenus multimedia. Vous pouvez accepter ou refuser le dépôt de ces cookies en cliquant sur le bouton correspondant. Nous conservons ce choix pendant 6 mois. Vous pouvez à tout moment vous informer et modifier votre choix en vous rendant sur la page de gestion des cookies accessible en pied de page de notre site.